

Combien de temps peut-on laisser une plaque professionnelle informant d'un transfert de cabinet ?

L'apposition d'une plaque de transfert a pour but d'informer les patients de la nouvelle adresse de résidence professionnelle du médecin.

Dès lors, la durée de maintien est laissée à l'appréciation du Conseil Départemental en fonction de cet objectif.

L'appréciation du Conseil Départemental tient compte :

- De l'importance de la population ;
- Des moyens d'information mis en œuvre par le médecin envers sa patientèle les semaines précédant son départ ;
- De l'information ou non par voie de presse du public (avec accord du Conseil Départemental)
- De l'accord du bailleur ou du repreneur.

En pratique, un délai de six mois est regardé comme suffisant.